

Vos enfants à l'École : Quelle protection des données personnelles ?



Vos , enfants
à l'École :
Quelle
protection
des données
personnelles
?

Jamais la question de la vie privée n'aura été autant abordée ces dernières années. De nombreuses solutions fleurissent pour protéger ses données personnelles au quotidien mais au sein de l'école, avec le numérique, les actions sont encore floues.

Pourquoi c'est dangereux ?

Cette entrée dans la vie privée des élèves est grave, comme l'explique à La Croix Gilles Dowek, président du conseil scientifique de la Société informatique de France : « **ces données pédagogiques sont bien plus sensibles que les données médicales, car elles concernent des enfants, qui construisent leur personnalité, et il serait grave de leur assigner des erreurs qui les suivront le reste de leurs vies** ». En clair, les bulletins de notes ou autres appréciations des professeurs font partie des informations qui peuvent être récupérées par les GAFAM et ainsi poursuivre les enfants tout au long de leur vie scolaire, universitaire et professionnelle...[lire la suite]

A Lire aussi :

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : <https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles>



Denis JACOPINI est Expert Judiciaire en Informatique spécialisé en « Sécurité » « Cybercriminalité » et en protection des « Données à Caractère Personnel ».

- Audits Sécurité (ISO 27005) ;
- Expertises techniques et judiciaires (Avis techniques, Recherche de preuves téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...);
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ; (Autorisation de la DRTEF n°93 84 03041 84)
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.



[Contactez-nous](#)



Réagissez à cet article

Source : École : *quelle protection des données personnelles de vos enfants ?*